



VILLENEUVE-SUR-LOT

Villeneuve-sur-Lot, le 7 mai 2020

**Le Maire**

Madame, Monsieur,

Notre pays traverse une crise sanitaire sans précédent qui a conduit à une fermeture des écoles et à un confinement de la population.

Le président de la République a annoncé la réouverture des écoles pour le 11 mai en chargeant les mairies de s'occuper de la mise en œuvre d'une organisation qui s'annonce extrêmement complexe en cette période de crise sanitaire.

Comme Maire, je considère que la sécurité des enfants et des personnels est une priorité absolue. C'est en fonction de ce seul critère que la réouverture des écoles villeneuvoises a été étudiée pour chacune des seize écoles de Villeneuve-sur-Lot.

L'Etat a rédigé un protocole sanitaire qui fixe les mesures de précaution à prendre et l'organisation de la vie scolaire. Nous avons veillé à ce qu'elles puissent être appliquées dans nos écoles.

La configuration des bâtiments scolaires permet l'organisation de cours avec des mesures de distanciation pour des groupes de 15 élèves en élémentaire, 10 en maternelle. Toutes les écoles sont équipées de points d'eau permettant de se laver régulièrement les mains.

Avant la réouverture, toutes les salles de classes, espaces communs, cours, ainsi que le mobilier seront désinfectés et nettoyés. Une fois les écoles rouvertes, un nettoyage et une désinfection seront effectués plusieurs fois par jour.

En liaison avec l'Inspection d'Académie et l'association des parents d'élèves auxquels j'ai proposé de travailler au sein d'un comité de suivi, nous avons décidé de procéder à une réouverture des classes de façon progressive afin de mieux veiller au respect des règles de sécurité.

Cette réouverture se fera donc de la façon suivante :

- le mercredi 13 mai pour les classes de CP et CM 2.
- le lundi 25 mai pour les classes de CE 1, CE 2, CM 1 sachant que les CP et CM 2 seront toujours accueillis.
- le mardi 2 juin pour les maternelles.

La journée scolaire commencera à 8 h 35 et s'achèvera à 16 h 00. Une garderie sera assurée, le matin à 8 h 00 et le soir jusqu'à 17 h 15, pour les enfants dont les deux parents travaillent et les enfants de familles monoparentales.

La restauration scolaire pourra être assurée avec des plateaux repas servis dans la salle de réfectoire si l'effectif est faible. Dans le cas contraire, en salle de classe.

Les cours auront lieu par groupes de 15 élèves avec une rotation au sein d'une même classe. C'est naturellement l'Éducation Nationale qui se chargera de la constitution des groupes en prenant votre attache.

Le gouvernement a indiqué que, pour les familles, cette rentrée se ferait sur la base du volontariat.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de mon entier dévouement et de celui de tous les agents municipaux, mobilisés aux côtés des enseignants, pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Le Maire,



Patrick CASSANY